



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	26
Votants par procuration	6
Absents	2
Total des votes	32

7.5

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 12 décembre 2024, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, Mme Sandra LOPES DUARTE, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Isabel JEAMMET à Mme Florence GAUTIER, M. Bruno DEPLANQUES à M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Sonia QUESNEY à Mme Laurette MONLON, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON, Mme Florence MOUCHEL à M. Sébastien ANFRAY

ELUS ABSENTS :

Mme Myriam VANNIER, M. Pascal MARE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique BURET

N°DEL_0086_2024 Subvention aux associations - Complément

Au cours de l'année 2024, la Commune de Pont-Audemer a accordé une avance de subvention pour des associations pour leur permettre de mener à bien leurs actions.

Arrivant en fin d'année, il convient de délibérer sur le montant définitif des subventions pour ces associations.

La commission d'examen et de suivi des demandes de subvention s'est réunie le mercredi 20 novembre afin d'étudier une nouvelle demande et de proposer au conseil les montants pour les deux associations concernées par les avances.

Pour JP Harmonie et l'UCVN, il s'agit d'acter le montant définitif après le versement d'une avance

Le tableau ci-dessous présente les propositions :

Association	Demande 2024	Avance 2024	Attribution 2024
-------------	--------------	-------------	------------------

JP HARMONIE	8 000 €	5 000 €	5 000 €
U.C.V.N.	7 500 €	5 000 €	5 000 €
ETRE LA EURE OUEST	NC		500 €
TOTAL	15 500 €	10 000 €	10 500 €

VU les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,

VU la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10,

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 février 2021 portant constitution d'une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations,

VU la délibération du Conseil Municipal n°013-2024 du 11 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal n°015-2024 du 11 mars 2024 concernant l'attribution de subventions à des associations,

VU la délibération du Conseil Municipal n°030-2024 du 21 mai 2024 concernant l'attribution d'une avance de subvention à JP HARMONIE,

VU la délibération du Conseil Municipal n°038-2024 du 11 juillet 2024 concernant l'attribution de subventions à des associations,

VU la délibération du Conseil Municipal n°055-2024 du 23 septembre 2024 concernant l'attribution de subventions à des associations dont l'avance pour l'U.C.V.N.,

VU la délibération du Conseil Municipal n°0072-2024 du 18 novembre 2024 concernant l'attribution de subventions à des associations,

CONSIDERANT la demande de l'association ETRE LA EURE OUEST du 18 novembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les montants définitifs des avances de subventions accordées à JP HARMONIE et l'U.C.V.N.,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

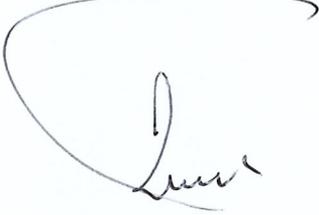
A l'unanimité,

- **D'ATTRIBUER** les subventions décrites dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2024,

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations dont l'aide numéraire est égale ou supérieure à 23 000 euros,
- **DE PREVOIR** les crédits au budget 2024, nature 65748,

Pont-Audemer, le 18 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Dominique BURET



Alexis DARMOIS